

Sujet : réunion du 9 novembre GT affaires maritimes

Date: Wed, 20 Oct 2010

De: GODEC André -

Pour : EYSSARTIER Helene (Directrice) - SG/DRH ,
MALFILATRE Yves (Chef de service) - SG/DRH/SGP

Madame la Directrice,

Notre organisation syndicale souhaite que vous nous communiquiez l'ordre du jour de la réunion du 9 novembre 2010.

En effet, cette réunion est bâtie sur une étape faisant suite à notre grève du 23 février 2010 et face à la lenteur des réponses à un mouvement social initié dès le 6 avril

Pour notre part, cette réunion que vous appelez groupe de travail ne nous satisfait pas dans l'appellation et nous l'appellerons réunion de négociation car les contentieux existants sont persistants et les non réponses face aux inégalités de traitement nous nous semblent bien trop importantes dans le secteur qui nous concerne.

Dans un premier temps, nous vous demandons de rétablir les agents dans le droit à percevoir leurs ISM comme il a été prévu dès la création des ulam. Dans le contexte budgétaire de leur mise en place, ces indemnités ont été le seul moyen d'abonder l'indemnitaire prévu par le secrétaire d'état de l'époque.

D'autre part, il serait bon et noble de suspendre la demande du DDTM de faire un prélèvement de salaire pour service non fait sur notre seul camarade, Marc Gallene, chef de l'ulam 44 et animateur désigné par l'intersyndicale pour animer le mouvement.

Ces préalables étant examinés, nous pourrions ensuite aborder de manière concrète pour reprendre votre expression dans votre lettre du 14 septembre, les sujets sur la reconnaissance technique des métiers de notre secteur, le problème de l'ISH, et de l'astreinte dans certains services, les problèmes d'organisation du travail dans les ulam, CSN, patrouilleurs et vedettes régionales, services des cultures marines et environnement, capitaineries des ports (la restriction de la portée de votre lettre à la seule problématique des ulam me semble une vision tronquée émise par la DAM pour masquer l'importance des difficultés de l'ensemble des services MER).

Enfin, sans vouloir influencer sur l'organisation de la réunion, vous devez mesurer que les variété de métiers et les différents régimes de travail concernant des petits nombres d'agents dans les différents services méritent que l'on mette en place une structure provisoire pouvant faire l'analyse des difficultés qui se posent sur l'ARTT dans des régimes de travail tellement variables et trouver une harmonie avec l'ARTT du ministère.

Dans l'attente d'une prise en compte réelle des difficultés qui sont les vôtres et les nôtre recevez mes salutations distinguées.